



26 mai 2023

(23-3592)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 25 mai 2023, est distribuée à la demande de la délégation de l'Inde.

Intitulé: Décret de 2012 sur les produits électroniques et des technologies de l'information (Exigences en matière d'enregistrement obligatoire), notifié par le Département de l'électronique et des technologies de l'information (cf. Notification n° 8(14)/2006 (Vol. III) en date du 7 septembre), 8 pages, en anglais.

Motif de l'addendum:
<input type="checkbox"/> Modification du délai pour la présentation des observations - date:
<input type="checkbox"/> Adoption de la mesure notifiée - date:
<input checked="" type="checkbox"/> Publication de la mesure notifiée - date: 18 mars 2021
<input type="checkbox"/> Entrée en vigueur de la mesure notifiée - date:
<input checked="" type="checkbox"/> Accès au texte final de la mesure ¹ : https://www.meity.gov.in/writereaddata/files/CRO2021.pdf https://members.wto.org/crnattachments/2023/TBT/IND/final_measure/23_09820_00_x.pdf
<input type="checkbox"/> Retrait ou abrogation de la mesure notifiée - date: Cote pertinente si la mesure fait l'objet d'une nouvelle notification:
<input type="checkbox"/> Modification de la teneur ou du champ d'application de la mesure notifiée et accès au texte ¹ : Nouveau délai pour la présentation des observations (le cas échéant):
<input type="checkbox"/> Publication de directives d'interprétation et accès au texte ¹ :
<input type="checkbox"/> Autres:

¹ Il est possible d'indiquer une adresse de site Web, de joindre un fichier en format pdf ou de fournir tout autre renseignement permettant d'accéder au texte de la mesure finale/modifiée et/ou des directives d'interprétation.

Teneur: L'Inde a notifié à l'OMC le Décret de 2012 sur les produits électroniques et des technologies de l'information (Exigences en matière d'enregistrement obligatoire) au moyen du document G/TBT/N/IND/44, en vertu de la Loi de 1986 portant création du Bureau indien de normalisation.

À la suite de cette notification à l'OMC, l'Inde informe les Membres que ledit décret sera supprimé par le Décret de 2021 sur les produits électroniques et des technologies de l'information (Exigences en matière d'enregistrement obligatoire), notifié en vertu de la Loi de 2016 portant création du Bureau indien de normalisation. Le Décret ne s'applique pas aux marchandises ou articles qui ont un numéro d'enregistrement valide conformément aux dispositions du Décret de 2012 sur les produits électroniques et des technologies de l'information (Exigences en matière d'enregistrement obligatoire). Toutefois, l'enregistrement serait renouvelé en vertu des dispositions du Décret de 2021 sur les produits électroniques et des technologies de l'information (Exigences en matière d'enregistrement obligatoire). L'avis est de domaine public et peut être consulté à l'adresse suivante: <https://www.meity.gov.in/writereaddata/files/CRO2021.pdf>
